

Nom, prénom :  
Adresse :

A ....., le ..... 2009

Monsieur le Préfet du Morbihan  
Préfecture  
Bureau de l'environnement  
Place Gal de GAULLE  
BP 501  
56 019 VANNES CEDEX

Objet : Avis défavorable à Extension de production de PSE de l'usine chimique Knauf à Cournon

Monsieur le Préfet,

Par cette lettre, je souhaite attirer votre attention, à quelques jours d'une décision que vous allez devoir prendre en ce qui concerne la possible extension des capacités de production de l'usine Knauf située à Cournon.

Mes interrogations sont multiples et nourrissent une inquiétude grandissante au fur et à mesure des décisions prises par les différents organes consultés. En décembre 2006, il y eut d'abord l'acceptation du permis de construire favorisant l'implantation de l'industrie chimique Knauf, en catimini, sous régime de déclaration (<10 tonnes/jour de polystyrène PSE) pour esquisser le débat public et des démarches administratives contraignantes. Puis, ce fut le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter 34 t/j déclenchant une enquête publique, dix mois après leur arrivée à Cournon. Surprenant ?

En janvier 2008, le Commissaire enquêteur donna un avis défavorable en conclusion d'une enquête publique qui attira pendant la période de très nombreux commentaires.

Puis, le 7 octobre, le Conseil départemental de l'Environnement, des risques sanitaires et technologiques donna, lui aussi, un avis défavorable.

Enfin, le 3 février 2009, un second passage du dossier devant cette même instance consultative se solda cette fois par un avis favorable. Pour quelles raisons, en quatre mois, les mêmes personnes ont-elles fait volte-face ? Encore surprenant ! Je m'étonne fortement de ce second passage devant le Coderst puisque le dossier était déjà passé une première fois et avait reçu un avis défavorable. Le représenter, à douze semaines d'intervalle, laisse présager de nouvelles pièces apportées à un dossier déjà bien chargé. Mais lesquelles ? Les élus et les représentants de l'Etat ont la légitimité du vote démocratique, certes, mais en retour, ils ont un devoir : celui d'expliquer à leurs concitoyens l'évolution d'un dossier qui à bien des égards, reste trouble. Justement à cause de l'opacité qui depuis des mois l'entoure.

**L'emploi, un leurre.** Les associations environnementales comme la population ainsi que les employés de cette industrie sont une nouvelle fois pris en otage par le chantage à l'emploi.

Dans un article de presse récent (27/01/09), on pouvait lire que «si le projet d'augmentation de production et de stockage était accordé, l'usine accueillerait 50 salariés supplémentaires à Cournon, soit 97 personnes au total pour 34 t/j». A Redon, avant l'incendie de leur usine, seulement 47 emplois suffisaient à produire 38 t/j... D'ailleurs, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter en cours, présenté par Knauf à la Préfecture et lors de l'enquête publique, ne parle bien que de 47 emplois au total pour 20 à 34t/j !

**Le polystyrène : un matériau polluant et obsolète.** La production de ce type de matériau, malgré l'encadrement des lois européennes, trop permissives et pas assez restrictives, notamment en terme de santé publique, n'est-elle pas impropre aux grands axes de développement inventés par les députés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement ? De part votre fonction et vos attributions, ne devenez-vous pas l'un des artisans majeurs de sa mise en application sur le territoire ? L'avenir n'est-il pas, plus que jamais, aux matériaux de construction écologiques ? Vouloir relancer la production de polystyrène, un matériau du passé (producteur de plusieurs centaines de tonnes de gaz à effet de serre) c'est vouloir écrire l'histoire à rebours ! Un exemple pour illustrer : sur toutes les plages témoins du littoral européen, les déchets de polystyrène sont les plus nombreux à être collectés dans le cadre du programme de la convention Oskar. En mer, ces particules de polystyrène sont donc ingérées par les poissons et autres organismes marins. Je vous laisse imaginer les conséquences sur la chaîne alimentaire et sur l'équilibre de l'écosystème !

**Préserver la biodiversité.** N'oublions pas que cette activité se situe en amont d'une zone "Natura 2000" qui pourrait être étendue prochainement jusqu'à La Gacilly. Un vote devrait d'ailleurs avoir lieu cet été. Quelles seront les conséquences de tous ces rejets polluants dans ce corridor écologique, sensé favoriser l'essor de la biodiversité ? Sans invoquer les grands principes du Développement Durable, on peut regretter le manque de discernement et de bon sens.

En outre, les risques liés à un éventuel incendie ne semblent être contenus aujourd'hui. Il y a quelques jours, chacun aura pu observer que les fortes précipitations et les inondations qui suivirent ont provoqué le remplissage du bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie. Or sa fonction est d'être vide afin de recueillir les eaux polluées. La réserve d'eau d'incendie fut, quant à elle, financée par la commune de Cournon, à hauteur de 29 000 euros. A perte ! Car ces deux bassins devront être détruits et la parcelle remise en état, puisque située en zone naturelle, en zone humide ; la première étant quant à elle située, en outre, en zone inondable.

Par ailleurs, une étude sur les chauve-souris a été menée récemment avant le second passage au Coderst. Ces mammifères ne sont cependant pas les seuls êtres vivants à évoluer dans ce périmètre. La diversité y est en effet importante : les hommes notamment, car nombre de foyers vivent à proximité de l'entreprise. L'Homme n'est-il pas aussi à mettre sur la liste rouge des espèces à protéger ?

**Santé publique et Economie : des enjeux difficilement conciliables.** Avoir voulu installer ce type d'entreprise sur ce site à Cournon fut une erreur, une incohérence en terme de développement territorial. Incohérence d'autant moins compréhensible que le projet de constitution de la communauté de communes du pays de La Gacilly était dans les cartons depuis de nombreux mois. Ce qui pose la question d'un développement économique harmonieux au sein d'un territoire communautaire. La Gacilly se forge, années après années, une image de ville soucieuse d'un Développement Durable (hôtel, parcelles agricoles en culture biologique, réserves d'eau de pluie sur les projets urbanistiques récents, festival photo, etc.). Pourquoi laisser s'installer une telle entreprise, dont l'image ternit ce qui est en train de se construire à seulement quelques centaines de mètres ?

Offrir la possibilité d'embauche est certes honorable, mais dans quelles conditions, pour combien de temps et à quel prix ?

L'installation de nouvelles entreprises créent certes, des recettes pour la commune et désormais pour la communauté de communes, permettant ainsi, logiquement, la création de services à destination de la population. Mais l'implantation d'une telle entreprise se doit d'être sévèrement encadrée et fournir les garanties maximales pour les populations vivant sur ce territoire ; notamment en terme de santé publique. Le développement économique et de l'emploi permettant aux populations de vivre, ne peut en effet s'effectuer au détriment de la prise en compte des risques potentiellement encourus. Pourquoi ? Parce que les impacts à long terme sur la santé des gens auront un coût global que la société devra de toute façon assumer : l'inconscience actuelle offre un cadeau empoisonné aux générations futures.

Les effets pervers créés par ce type de logique et les inexorables conséquences induites dans le temps sont donc primordiaux à identifier. Et en l'occurrence, les avis d'un certain nombre de professionnels de santé et de l'environnement ne semblent pas avoir été suffisamment écoutés.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Préfet, je souhaite vous faire part de ma désapprobation quant à l'éventuelle extension des capacités de production de l'usine Knauf et vous sollicite, afin que je sois ainsi que mes concitoyens entendu et écouté, à l'image des conclusions de l'enquête publique au sujet de ce dossier Knauf. L'avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur, faisant la synthèse de tous les éléments produits par toutes les parties, fut intransigeant. Aussi, j'ose espérer qu'en rendant votre avis, le débat démocratique sera pleinement respecté.

Signature :